

# **Transformer la Résolution GA A/RES/73/333 <sup>(1)</sup> en un outil puissant pour la mise en œuvre du Droit international de l'Environnement**

## **Introduction : Trois défis et une voie à suivre**

1. La Résolution GA A/RES/73/333 (73/333) met en exergue une voie globale à suivre pour tenir les engagements auxquels ont consentis les états membres de l'ONU et de ses agences spécialisées, afin de renforcer la mise en œuvre de la loi sur l'environnement, ainsi que des accords comme les Accords multilatéraux sur l'Environnement, et d'autres instruments associés. L'impressionnant portail informatique InforMEA (<http://www.informea.org>) du PNUE fournit en parallèle une quantité considérable d'informations sur les Accords multilatéraux sur l'Environnement (AME) et bien d'autres thèmes. Cet outil peut devenir un instrument clé pour faciliter la mise en oeuvre de la résolution 73/333, par l'ajout de compétences informatiques et d'informations.

*Ce qui manque aux parties prenantes citées dans les “recommandations fondamentales” de la résolution A/RES/73/333, est une voie à suivre pour renforcer la mise en œuvre du Droit international sur l'Environnement et des AME, sans risquer de s'y perdre, ni de générer des actions qui entraîneraient une plus grande fragmentation ou se neutraliseraient mutuellement.*

2. Tout comme le risque de se perdre dans les textes existe, l'immensité et la complexité de la tâche sont bien réelles. Il est de ce fait improbable que les états membres (EM) de l'ONU, les organes directeurs, les secrétariats, ou encore les principaux organismes techniques et technologiques qui informent les travaux des AME, accompliront de réels progrès s'ils sont livrés à eux-mêmes, malgré, ou peut-être à cause de la richesse des informations apportées par InforMEA, et du fait de la diversité et de la complexité des éléments des différents AME.
3. De surcroît, au cours de la première réunion du comité préparatoire (prepcom 1) sur la Déclaration ministérielle (du 21 au 23 juillet 2020), une opposition au Pacte global pour l'Environnement s'est manifestée et semble rester d'actualité, en particulier parce que le financement promis pour nombre des AME ne s'est pas matérialisé.
4. En dernier lieu, la responsabilité des engagements doit être assurée à travers le développement de mécanismes d'application tangibles, y compris au niveau international.

Ces quatre mesures peuvent également conduire à une reconnaissance grandissante au niveau international de la nécessité de travailler de concert en coopération et avec solidarité.

## Ce qui est nécessaire pour aller plus loin :

- Un outil pour aider toutes les parties prenantes à se familiariser avec la complexité des détails.
- Des moyens pour motiver tous les acteurs concernés par la résolution 73/333 (6)-(18) à passer à l'action, ainsi que toutes les personnes qui sont essentielles pour la mise en œuvre effective du droit sur l'environnement.

Trois initiatives (Points I, II, III ci-dessous) peuvent contribuer à accroître la motivation de tous les acteurs cités à l'Annexe de la résolution 73/333, et à promouvoir la mise en œuvre du droit sur l'environnement à tous les niveaux. Le point IV, intitulé Coalition des Bonnes Volontés et le point V, Financement, analysent comment le besoin de consensus et le financement, qui sont les traditionnelles pierres d'achoppement, figurent dans cette proposition.

### **I. Faciliter la création de cohérence et le renforcement mutuel entre les instruments du Droit international sur l'Environnement (DIE) et les accords associés, par l'utilisation de capacités informatiques étendue d'InforMEA, sous l'égide du PNUE.**

1. Accroître la capacité de InforMEA à distinguer les similitudes et les différences entre les aspects tant idéationnels (5) que structurels des instruments de loi internationale. Cette consolidation permettra au système informatique de distinguer les cas où les instruments peuvent aisément être rationalisés et les cas où des écarts subsistent. Organiser un hackathon est un moyen d'y parvenir : des développeurs de programmes et autres spécialistes du développement de logiciels collaborent intensivement sur des projets de logiciel.
2. Là où InforMEA mettrait en évidence quels principes généraux du Droit International (DI) (6) sont présents dans chacun des instruments juridiques, ces derniers pourraient servir de fondement commun aux instruments du DIE, tout en favorisant l'unité, la synergie et la bonne volonté, y compris en ce qui concerne les *responsabilités communes et différenciées* (RCED), un domaine que beaucoup jugent indispensable et préalable à tout progrès.
3. InforMEA adapte déjà le DIE en fonction des ODD auxquels chaque instrument du DIE est associé. Ainsi, grâce à InforMEA, les organes directeurs (8), les secrétariats et scientifiques associés, tout comme les experts techniques et technologiques des instruments juridiques des agences spécialisées de l'ONU et des gouvernements, peuvent concentrer leurs efforts de rationalisation sur les instruments du DIE liés à un ODD particulier. Ils sont ainsi en mesure de combler les écarts, sans pour autant dénaturer leurs

caractéristiques propres. En concentrant leur travail sur les instruments du DIE selon des ODD particuliers ou regroupés, ils œuvreront à la réalisation de la résolution 73/333 conjointement aux ODD, ce qui constitue une motivation supplémentaire pour atteindre l'objectif.

4. Plus InformMEA sera convivial à exploiter, plus son utilisation effective sera aisée. Il serait notamment particulièrement utile qu'une équipe de professionnels du service soit disponible pour assister ceux qui souhaitent avoir recours à cet instrument merveilleux mais complexe.

## **II. Une journée dédiée à la mise en œuvre du Droit de l'Environnement et de l'accord Montevideo V, réalisée sous les auspices du PNUE.**

*(Pour élargir la participation mondiale à l'apprentissage et à la mise en œuvre du droit de l'environnement, et pour motiver les gouvernements à en faire une priorité.)*

L'idée est de créer une journée de mise en œuvre du Droit de l'Environnement et de l'accord Montevideo V, réalisée sous les auspices du PNUE, qui serait appelée "Journée d'Action pour le Droit de l'Environnement". Le but serait d'élargir la participation internationale à l'apprentissage et à la mise en œuvre du droit de l'environnement. Cet événement aurait également pour vocation de motiver les gouvernements à lui accorder une place privilégiée dans leur agenda et à collaborer plus étroitement avec la société civile et d'autres États.

Le PNUE peut proposer des cours sur le DIE avec pour objectif d'accroître l'efficacité de l'accord Montevideo V et d'apporter des réponses aux demandes formulées par nombre d'états membres de l'ONU. Dans ce but, le PNUE pourrait s'appuyer sur ce que nombre d'universités de renom offrent déjà en matière d'apprentissage sur internet, gratuitement, à des milliers d'étudiants. Les juristes internationaux qui seront formés en nombre croissant pourront ensuite proposer des cours dans leur propre langue nationale sur internet. Transposer des expériences et échanger sur les approches culturelles différentes génèrent un environnement d'inclusivité propice à la concrétisation des ODD.

*Une Journée sur la Mise en œuvre du Droit de l'Environnement (Journée) pourrait être organisée chaque année, pour commémorer l'adoption de Montevideo V. Elle serait célébrée lors de l'Assemblée annuelle des Nations unies pour l'Environnement. Son but serait d'encourager des actions de large portée dans le domaine du DIE, en particulier auprès de ceux qui, sur le terrain, sont en grande partie responsables de son déploiement.*

Cette *journée* serait notamment consacrée à la remise de prix pour récompenser les meilleures pratiques, dans la rubrique « Promotion et Mise en œuvre du Droit de l'Environnement ». Ces prix seraient décernés aux gouvernements, aux agences spécialisées des Nations unies, aux comités directeurs, aux secrétariats et à leurs experts associés, pour l'un ou l'autre des AME, ainsi qu'à des individus et des groupes de diverses sections de la société (coïncidant peut-être avec les catégories des neuf groupes majeurs actuels de l'ONU, bien que les lauréats récompensés n'en seront pas obligatoirement issus). Les prix seraient décernés pour récompenser

des moyens innovants et particulièrement efficaces de promouvoir la mise en œuvre du Droit de l'Environnement, tant au niveau local qu'à l'échelle mondiale. Les meilleures pratiques pourraient être ensuite ajoutées à InforMEA, dont la valeur serait ainsi constamment enrichie. Ce qui augmenterait sa fréquence d'emploi par des utilisateurs du monde entier.

Il en résulterait les avantages suivants :

- Tous les groupes mentionnés ci-dessus, ainsi que les personnes sur le terrain, sont des agents indispensables pour que le droit de l'environnement se transforme en réalité. Plus grande sera la variété de groupes et d'individus qui participeront à la *Journée sur la Mise en œuvre du Droit de l'Environnement*, plus cette mise en œuvre deviendra effective.
- L'implication de groupes aussi disparates favorisera l'aptitude à « sortir des sentiers battus » et à émettre des idées qui puissent être transposées à des échelons plus locaux ou plus globaux. Elle étendra l'influence des lois durables telles qu'elles sont pratiquées par les peuples indigènes. Enfin elle habilitera les enfants et les jeunes à défendre la cause des actions en faveur de l'environnement.
- Dans la mesure où un portail InforMEA étoffé peut effectivement être utilisé pour relier et rationaliser les instruments du DIE et pour bâtir un socle de principes généraux du droit international qui leur soit commun, il contribue concrètement au renforcement et à la mise en œuvre du droit international de l'environnement.
- Augmenter le nombre de personnes et de groupes impliqués dans la mise en œuvre du droit de l'environnement tant au niveau local qu'à l'échelle mondiale aura un effet cumulatif qui se développera progressivement.

### **III. Les Évaluations volontaires nationales, qui seraient organisées par le PNUE**

*(pour motiver les gouvernements à privilégier le DIE dans leurs programmes)*

Chaque année lors de l'Assemblée des Nations unies sur l'Environnement (ANUE) (9), les états membres de l'ONU seraient encouragés à organiser des Évaluations nationales volontaires (ENV) faisant état des progrès accomplis à la fois dans la ratification et dans la mise en œuvre du Droit de l'Environnement, présentant également les réalisations de leur société civile, y compris les actions entreprises à l'occasion de la Journée de Mise en œuvre du Droit de l'Environnement. Ces ENV serviraient à harmoniser les efforts des gouvernements et des citoyens. Les états membres s'encourageront mutuellement à participer, comme cela se produit au Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies où environ un quart de tous les pays présentent un ENV chaque année. Les nations peuvent s'encourager mutuellement à progresser davantage en organisant des séances en intervision tout au long de l'année.

## **IV La Coalition des Bonnes Volontés**

***Pour permettre au processus de progresser alors que les pressions exercées par la nature et par les peuples conduisent les gouvernements à rejoindre la coalition.***

Tout ce qui précède serait entrepris sur une base purement volontaire, par ceux qui formeraient de ce fait une coalition des bonnes volontés.

Cette coalition s'agrandira à mesure que les gouvernements suivront les exemples productifs de leurs pairs, certains pouvant aussi être inspirés par l'enthousiasme de leurs peuples ; et / ou être motivés par les répercussions de l'escalade des problèmes liés à l'environnement.

**V. Financement : Le financement se ferait sur une base volontaire et gérable étant donné l'existence d'InforMEA, comme convenu dans la résolution 73/333**

***Étant donné que les coûts supplémentaires sont relativement faibles, il est peu probable que cela soit une pierre d'achoppement.***

Pour mettre en œuvre ce qui précède, le financement suivant serait nécessaire :

- Les frais de tenue d'un hackathon (qui dure généralement une journée) ;
- Les coûts du personnel de service pour faciliter l'accès des personnes au niveau mondial. Pour chaque pays, un certain nombre de participants peuvent être formés par le PNUE à l'aide de cours en ligne. Chacun de ces cours peut former des personnes dans leur langue nationale pour aider des personnes de régions et de langues différentes. Cette méthode progressera à mesure que la fracture numérique sera comblée.
- Le coût d'une vingtaine de prix, ces fameux prix à décerner à l'occasion de la Journée de la Mise en œuvre du Droit de l'Environnement

**L'ensemble de ce qui précède émane des membres de l'ONG du PNUE MG avec les ONG suivantes qui ont demandé à être mentionnées en tant qu'organisations spéciales de parrainage :**

*ACOBEPE, All Win Network, Amis des Étrangers au Togo, Association of World Citizens, At Emonyoyefwe, international Commons Cluster of the UN NGO Major Group, Edfu Foundation Inc, Evergreen Club of Ghana, Global Socio-economic and Financial Evolution Network (GSFEN), Human Rights Sanrakshan Sansthaa, Institute for Planetary Synthesis, Motivating the Implementation of Environmental Law. National Campaign for Sustainable Development Nepal, Regional Centre for International Development Cooperation (RCIDC), Literacy Shelter Welfare Rawalpindi cant., We, The World, YOTAN-Partner for Social Accountability from Liberia, west Africa.*

**Pour plus d'informations :** Lisinka Ulatowska, M.A., Ph D,  
Coordinatrice, [Commons.Cluster.UNO@gmail.com](mailto:Commons.Cluster.UNO@gmail.com).

**Mise en page et format :** Liburna Deva